

Loi sur les chemins de fer

que les compagnies ferroviaires donnent davantage à leurs employés, et surtout à leurs pensionnés.

Je le répète, le problème se pose et pour le Canadien National et pour le Canadien Pacifique. Il est vrai que ce bill concerne le Canadien National et que c'est surtout à cette compagnie que ce que je vais dire s'applique. Mais, étant donné que le ministre des Transports (M. Lang) a affaire aux deux compagnies, je pense qu'il ne serait pas inutile de lui rappeler qu'il a également certaines responsabilités envers le Canadien Pacifique.

Il y a quelques jours, sans que ce soit la faute du gouvernement canadien ni un geste voulu de la part du CP, il a été dévoilé aux États-Unis que le traitement du président du Canadien Pacifique, M. Ian Sinclair, pour 1977, est de \$330,450.

M. Benjamin: Le pauvre homme.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non, il n'est pas du tout à plaindre. Ce sont les deux qui suivent qui doivent se contenter de beaucoup moins. Les deux cadres supérieurs suivants du Canadien Pacifique ont gagné \$193,950 et \$146,550 en 1977. Nous ne pouvons accepter qu'une compagnie puisse payer des salaires semblables à ces cadres supérieurs et prétende ne pas pouvoir mieux traiter ses pensionnés.

L'un des documents que le juge Hall a inclus dans le rapport qu'il a remis au ministre en septembre 1976 était une lettre qu'il avait reçue de M. B. H. Emerson. Il était alors âgé de 92 ans et je ne sais donc pas s'il est encore vivant bien que je n'aie aucune raison d'en douter. Ce M. B. H. Emerson a écrit au juge Hall pour lui parler des expériences de sa famille au service du Canadien Pacifique. Il a fourni au juge Hall tous les faits de base dans une lettre à laquelle il avait joint un assez long mémoire racontant toute l'affaire.

Pour résumer, cinq générations d'Emerson ont travaillé pour le Canadien Pacifique. M. B. H. Emerson a pris sa retraite en 1947 à 65 ans. Et, en 1974, à 92 ans, sa pension n'était que de \$83.53 par mois. Le père de M. B. H. Emerson lui-même a travaillé pour le CP, tout comme son fils et deux générations suivantes. Un fils de M. B. H. Emerson a fini par devenir président du CP. Il a succédé à M. Crump. Malheureusement, M. Emerson n'a été président du CP que quelques mois et est mort d'une crise cardiaque.

Des années plus tard, le juge Hall a reçu cette lettre du père du feu président du CP, parlant d'une famille dont cinq générations ont travaillé pour le CP et, à 92 ans, sa pension n'était que de \$83.53 par mois. Mais le successeur du président Emerson, Ian Sinclair, reçoit un salaire annuel de plus de \$330,000 alors que cette compagnie ne pouvait faire mieux pour le père du président précédent que de lui payer une pension de \$83.53 par mois. M. Noel Hall a dit qu'il n'avait pas demandé la permission de M. Emerson d'inclure cette lettre dans son rapport et qu'il espérait ne pas le gêner en la publiant. Il l'a incluse parce que à son avis, elle traduisait les problèmes très réels de ceux qui ne touchent que de petites pensions à une époque où les prix et les salaires augmentent sans cesse.

● (2102)

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que les sociétés de chemins de fer pourraient faire beaucoup mieux. Un de mes amis à ma droite s'offusquait l'autre jour du fait que nous nous plaignions qu'un seul homme touche \$330,000 par année, mais j'estime qu'il n'est pas humain, qu'il n'est pas correct, qu'il n'est pas civilisé d'avoir une société, d'avoir un pays où certaines personnes vivent dans la grande richesse alors qu'un si grand nombre vit dans la pauvreté. Si nous prétendons être une société civilisée, si nous prétendons construire une société dont nous pouvons être fiers, un Canada qui sera à l'avant-garde des autres nations du monde, nous devons certes nous occuper d'égaliser les conditions de vie et les revenus des diverses couches de notre société.

Un exemple flagrant d'inégalité et de grave injustice est certes le fait que le CP verse un traitement annuel de \$330,000 à son président, M. Ian Sinclair, et une pension mensuelle de \$83.53 au vieux père de son prédécesseur, M. Emerson. Nous n'avons pas les chiffres correspondants pour la haute direction du CN. Je suis convaincu que l'écart n'est pas aussi marqué et que les plus hauts placés des Chemins de fer d'État ne reçoivent pas de traitements aussi élevés. Mais il n'en demeure pas moins qu'il y a un gouffre entre ceux qui sont au haut et ceux qui sont au bas de l'échelle. Je ne peux accepter cela. Reprochez-moi si vous le voulez de croire en une société égalitaire ou à tendance égalitaire, mais si nous voulons nous dire civilisés, je crois que nous devons aller dans cette direction.

Je soutiens que l'on devrait apporter certaines améliorations aux régimes de pension des deux sociétés de chemins de fer. Il est devenu tout à fait évident que le gouvernement devrait s'en mêler. Il ne suffit pas de nommer M. Noel Hall, de lui accorder trois ou quatre ans pour faire enquête et pour rédiger, imprimer et produire des rapports. Il ne sert à rien non plus de laisser les sociétés négocier avec leurs employés. Le gouvernement n'hésite pas à verser toutes sortes de subventions à ces sociétés. Même la société privée a réussi à saigner le gouvernement et le pays depuis cent ans et encore plus. Nous avons donc certainement le droit de demander au gouvernement d'intervenir pour dire à des sociétés comme le CN et le CP qu'elles devraient se montrer plus généreuses envers leurs pensionnés.

Entre autres mesures à prendre, il faudrait établir les pensions sur une base de 2 p. 100 de crédit par année pour chaque année de service, peu importe la date. Il est inadmissible de verser des pensions basées sur 1, 1¼ ou 1½ p. 100 par année pour les premières années à une époque où les prix, les salaires et les pensions sont plus élevées. C'est un minimum qui devrait s'appliquer à toutes les pensions de sociétés de chemins de fer. Si nous devons placer le CN dans une nouvelle situation financière et si nous devons continuer à subventionner le CP et à lui accorder tout ce qu'il désire, le moment est venu de leur dire que leurs pensions devraient être au moins égales au crédit de 2 p. 100 par année appliqué dans la Fonction publique.